

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DDCT 37 - DGRI.** Subvention (6.000 euros) à l'association « Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) » (10e).

**Mme Pauline Véron, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline Véron au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID)** » (20975 / BVA 2018\_03279 – DGRI 2018\_03278), dont le siège social est situé 14 passage Dubail - 75010 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 3 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.
- 3 000 euros au chapitre 65, nature 65748, fonction P044, ligne, du budget de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**